

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 10 DÉCEMBRE 2024 À 19 H, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent à cette séance :

Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
-------------------------	---------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

2024-12-527

2. ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024;

4. TRÉSORERIE

4.1 Adoption des comptes à payer en date du 30 novembre 2024;

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Renouvellement assurance générale - FQM assurances;

5.2 Renouvellement adhésion FQM - 2025;

5.3 Adoption Quote-part 2025-Régie intermunicipale de Sécurité incendie de Bulstrode;

5.4 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2025;

5.5 Fermeture du bureau municipal- Période des fêtes de Noël;

5.6 Avis de motion et dépôt du règlement augmentation de l'amende liée au dérapage de véhicules;

6. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Résolution afin de mandater la firme RDL de Victoriaville pour effectuer l’audit de la reddition de compte finale du programme de subvention TECQ 2019-2024;

6.2 FRR Volet 2 Infrastructure sportive / loisirs;

6.3 Autorisation de demander à monsieur Martin Rheault de préparer le projet d’infrastructure sportive;

6.4 Transfert de données PG solution;

6.5 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2025 dans notre municipalité;

6.6 Achat banque d’heures Infotech;

6.7 Demande de commandite de CALACS;

- 6.8 Dépôt de la lettre de démission de madame Jessica Després;
- 6.9 Autorisation d’affichage du poste d’adjointe administrative;

7. RAPPORTS DES COMITÉS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. VARIA

- 9.1 Autorisation de demander un C.A. pour le système de distribution d’eau potable de la garderie;

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi 14 janvier 2025 à 19h.

L’ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

II EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. PROCÈS-VERBAL

2024-12-528

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 Novembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. TRÉSORERIE

2024-12-529

4.1 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de novembre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 82 684,58 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l’article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant **82 684,58 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

5. RÈGLEMENTATION

2024-12-530

5.1 RENOUELEMENT ASSURANCE GÉNÉRALE- FQM ASSURANCES POUR 2025

Il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de renouveler l’adhésion de la FQM pour l’année 2025 au montant de 25 370.84 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-12-531

5.2 RENOUELEMENT ADHÉSION FQM- 2025

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de renouveler l’adhésion de l’ADMQ pour l’année 2025 au montant de 1273.28 \$.

2024-12-532

5.3 ADOPTION QUOTE-PART 2025-RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BULSTRODE

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante, et résolu d’adopter la quotepart 2025 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de la Bulstrode au montant de 100 833,00 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-12-533

5.4 CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2025

ATTENDU QUE l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu à l’unanimité des membres du conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025.

Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19 h au 143, rue de l’Église :

Séances ordinaires 2025
14 janvier
11 février
11 mars
8 avril
13 mai
10 juin
8 juillet
12 août
9 septembre
1er octobre
11 novembre
9 décembre

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-12-534

5.5 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - PERIODE DES FETES DE NOËL

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes du 23 décembre 2024 au 10 janvier2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-12-535

5.6 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU REGLEMENT AUGMENTATION DE L'AMENDE LIEE AU DERAPAGE DE VEHICULES

Madame Evelyne Lampron donne avis de motion qu’à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objectif d'augmenter l'amande liée au dérapage de véhicules.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

6. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2024-12-536

6.1 RÉOLUTION AFIN DE MANDATER LA FIRME RDL DE VICTORIANVILLE POUR EFFECTUER L'AUDIT DE LA REDDITION DE COMPTE FINALE DU PROGRAMME DE SUBVENTION TECQ 2019-2024

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de mandater la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL, pour effectuer la reddition de compte dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) 2019-2024.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-12-537

6.2 FRR VOLET 2 INFRASTRUCTURE SPORTIVE / LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel demande un montant au Fonds des Régions et des Ruralités;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire un bâtiment abritant des installations pour les utilisateurs de la patinoire et des jeux d'eau;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment permettra à la garderie de récupérer son local qui était utilisé pour la patinoire;

ATTENDU QUE ce projet appuie le développement et la réalisation de ce projets auront une incidence positive à court, moyen et long terme sur la vitalité des collectivités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Samuel présente le projet au Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska;

Qu'un montant de 57 197.63\$ soit pris à même l'enveloppe budgétaire du FRR de la MRC d'Arthabaska à même le montant réservé à la Municipalité de Saint-Samuel;

Que Stéphan Emond soit la personne responsable de la signature de tout document relatif audit projet;

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-12-538

6.3 AUTORISATION DE DEMANDER A MONSIEUR MARTIN RHEULT DE PREPARER LE PROJET D'INFRASTRUCTURE SPORTIVE

ATTENDU QUE la résolution 2024-12-537 concernant le FRR volet 2 concerne la construction d'un bâtiment pour les loisirs de la municipalité;

ATTENDU QUE pour le montage financier, nous devons présenter un plan et un devis;

ATTENDU QUE le plan doit être présenté au plus tard le 13 janvier 2025;

ATTENDU QUE le délai est très court et que les congés de la période des fêtes approchent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond à contacter monsieur Martin Rheault afin qu'il prépare un plan et une soumission afin de préparer le montage financier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-529

6.4 TRANSFERT DE DONNEES PG SOLUTION

ATTENDU QUE la Municipalité utilise le service d'inspection régionale de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a procédé à l'achat et l'installation d'un logiciel de permis;

ATTENDU QUE la municipalité possède actuellement le logiciel de permis Sygem et qu'un transfert de l'historique des données est nécessaire;

ATTENDU QUE pour conserver nos données historiques, nous avons deux options :

Option 1 : Maintenir la licence en consultation seulement au coût de 320\$ par année;

Option 2 : Faire la conversion des données pour les intégrer dans le module de gestion des permis de la MRC d'Arthabaska au coût de 1750\$ plus les taxes applicables afin d'avoir l'ensemble des données dans un seul logiciel.

ATTENDU QUE les données appartiennent à la municipalité;

ATTENDU QUE ces données sont importantes pour le traitement des dossiers de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay il est résolu :

QUE la Municipalité choisie d'opter pour l'option 2 au coût de 1750\$ plus taxes applicables afin d'avoir l'ensemble des données dans un seul et même logiciel de gestion des permis;

QUE ces données soient transmises à la MRC d'Arthabaska afin de les intégrer au module Territoire de PG Solution;

QUE monsieur Stéphan Emond soit autorisé, au nom de la Municipalité de Saint-Samuel, à signer l'offre de service de PG Solution ou tout document relatif à ce projet.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-12-530

6.5 PROCLAMATION DES JOURNEES DE LA PERSEVERANCE SCOLAIRE 2025 DANS NOTRE MUNICIPALITE

ATTENDU QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

ATTENDU QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

ATTENDU QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

ATTENDU QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

ATTENDU QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

ATTENDU QUE le Centre-du-Québec a besoin d’une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

ATTENDU QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d’un avenir durable;

ATTENDU QUE la Table régionale de l’éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;

ATTENDU QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d’encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

ATTENDU QUE depuis 2004, la Table régionale de l’éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d’une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Evelyne Lampron, appuyé par Madame Marie-France Plante, il est résolu : de déclarer que la municipalité de Saint-Samuel appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-12-531

6.6 ACHAT BANQUE D’HEURES INFOTECH

ATTENDU QUE le nombre d’heures restantes dans notre banque d’heures chez Infotech est en baisse importante;

ATTENDU QUE le service offert couvre le temps passé par leurs conseillers qui nous fournissent le support et des explications facilitant l'utilisation de nos logiciels SYGEM et leur optimisation;

ATTENDU QUE l’assistance supplémentaire vise à nous aider à la gestion de nos écritures diverses, ou encore consiste en des formations d'appoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de procéder à l’achat de la banque de 26 heures chez Infotech.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-12-532

6.7 DEMANDE DE COMMANDITE DE CALACS

ATTENDU QUE le CALACS célèbre son 25^e anniversaire de lutte contre les agressions sexuelles sur le terrain de la MRC d’Arthabaska;

ATTENDU QUE le CALACS rencontre plus de 3500 jeunes âgés entre 14 et 17 ans lors de visites scolaires pour sensibiliser et créer des liens avec les jeunes;

ATTENDU QUE le CALACS rencontre aussi les gens en entreprise pour de la sensibilisation sur le harcèlement en milieu de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu de procéder à une commandite de 200.00\$ afin de supporter l’organisme et de permettre à 2 personnes de la municipalité de participer à la journée du 25^e anniversaire qui se tiendra le 17 avril 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-12-533

6.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DEMISSION DE MADAME JESSICA DESPRÉS

Monsieur Stéphan Emond dépose la lettre de démission de madame Jessica Després.

2024-12-534

6.9 AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE D’ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU le dépôt de la lettre de démission de madame Jessica Després;

ATTENDU QUE la municipalité désire combler le poste d’adjointe administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu d’autoriser monsieur Stéphan Emond à procéder à l’affichage et aux démarches de remplacement du poste d’adjointe administrative à la municipalité de Saint-Samuel.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Rien à signaler.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions. La période de questions a débuté à 19 h 30 et s’est terminée à 19 h 31 car il n’y a eu aucune question.

9. VARIA

Vu le départ de madame Jessica Després, nous devons former une personne pour effectuer les tests d’eau dans nos différentes installations. Il fut décider de former monsieur Stéphan Emond.

2024-12-535

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu de lever la séance à 19 h 36. La séance est close.

«Je Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier